

AMIS DES ÉTUDES CELTIQUES

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Sorbonne, Ecole pratique des hautes études
section Sciences historiques et philologiques

tél : 06 37 78 29 47

e-mail : slava.josy@orange.fr

QUATORZIÈME JOURNÉE D'ÉTUDE

samedi 11 mai 2019

MAISON DES MINES & DES PONTS & CHAUSSÉES

270 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

***LES SOURCES DU POUVOIR CHEZ LES CELTES
ET SES DIFFÉRENTES EXPRESSIONS***



Programme de la Journée d'étude



9 H 30 – 10 h 30 **Assemblée générale**
de l'association des Amis des Études Celtiques

Présentation de la Journée d'étude
par le Président des AEC, **Venceslas Kruta**

10 h 30 – 11 h 20 **Jean Haudry**
Pouvoir et royauté dans le monde indo-européen ancien

11 h 20 – 12 h 10 **Philippe Walter**
***Métempsychose et initiation :
deux fondements mythiques du pouvoir chez les Celtes.***

12 h 10 – 12 h 30 ***Débat***

12 h 30 – 14 h 30 ***Déjeuner***

14 h 30 – 15 h 20 **Philippe Jouët**
***Les sources du pouvoir et leur équilibre
dans la tradition narrative des Celtes***

15 h 20 – 16 h 10 **Emmanuel Arbabe**
Le rôle politique du druide, en Gaule, au 1^{er} siècle avant J.-C.

16 h 10 – 17 h **Venceslas Kruta**
***Objets de prestige et signes de pouvoir chez les Celtes
(VI^e-III^e siècles av. J.-C.)***

17 h – 17 h 30 ***Débat de clôture***



Jean Haudry

Professeur émérite de l'Université Lyon 3

Directeur d'étude émérite à l'École Pratique des Hautes Études
(Sorbonne), section Sciences historiques et philologiques

Pouvoir et royauté dans le monde indo-européen ancien

L'exposé s'en tiendra, pour l'essentiel, à la première période de la tradition indo-européenne, celle de la «religion cosmique», dans laquelle la royauté, indo-européen **rēǵ-*, est une «lumière» comme la *Virāt* védique. Le roi est initialement l'«époux de la royauté» et le possesseur d'une lumière solaire. C'est pourquoi les noms du roi dans les langues indo-européennes qui conservent ce terme sont issus soit d'un dérivé possessif comme le védique *rājan-*, soit d'un composé possessif du type du nom propre gaulois *Vercingetorix*. Le lien entre le roi et la brillance se reflète dans la notion de «feu roi», védique *rāḷ agnīh*, russe *car ogón'* ainsi que dans la notion allemande de «fief solaire». Il se manifeste également dans la notion avestique de *hvarnah* «fortune» et en particulier «fortune royale», forme dérivée de *huvar-* «soleil» qu'illustre la légende macédonienne rapportée par Hérodote des trois frères congédiés par le roi qui ne leur accorde pour salaire que la lumière solaire qui entre dans la pièce. Le plus jeune s'en contente, part avec ses frères, et bientôt prend le pouvoir dans le pays. Le *hvarnah* réside dans l'eau ; c'est l'une des formes multiples du « feu des eaux ». En Inde, la royauté est représentée dans le livre XIII de l'*Atharvaveda* par le cheval rouge *Róhitaḥ* «le soleil rouge du matin» et *Róhiṇī* l'ancien soleil féminin auxquels correspond le *Rúadán* irlandais, petit-fils du Dagda qualifié lui-même de *Rúad* «rouge». Ces chevaux solaires peuvent être mis en relation avec le cheval de l'*Aśvamedha* indien et son correspondant irlandais. On peut en revanche laisser de côté l'*October equus* romain, qui n'est pas un rituel royal, et qui se célèbre à une autre date. En Inde, la royauté est conférée aussi par les eaux «à peau solaire», «au teint ensoleillé», c'est-à-dire celles d'une

pièce d'eau ensoleillée ou de la pluie qui tombe quand le soleil brille. Chez les Hittites, la royauté est conférée à la fois par le dieu de l'orage, dieu récent qui est devenu le dieu suprême du panthéon hittite, et par le dieu Soleil, héritage de la première période de la tradition indo-européenne. C'est probablement à cette première période qu'il convient de faire remonter l'usage attesté dans la Rome royale où la succession se fait par les femmes, le gendre succédant à son beau-père, usage en contradiction flagrante avec la patrilinéarité qui est par ailleurs la règle. Frazer a montré qu'il n'est pas isolé, en cite divers exemples grecs et germaniques, et l'explique par des vestiges de la filiation matrilineaire. Il précise que comme chez les peuples de tradition matrilineaire les filles du roi qui transmettent la royauté sont les gardiennes du foyer royal. Si les prétendants veulent épouser Pénélope, c'est pour s'emparer du royaume d'Ulysse. Dans sa *Geste des Danois*, Saxo évoque le personnage de la reine Hermunthrada qui «ferait roi celui qu'elle jugerait digne de son lit.». La représentante la plus typique est la reine irlandaise Medb «jamais sans un homme dans l'ombre d'un autre»

La royauté de la société lignagère est le pouvoir du chef de tribu, le *rí tuath* irlandais, le **peudanz* germanique. Il est désormais «époux de la Terre».

Le roi de la société héroïque est un guerrier, qui a besoin de richesses pour rétribuer ses compagnons.

Les royautés historiques se fondent sur les deux précédentes tout en conservant des vestiges de celle de la première période comme le pouvoir sur le temps, le *Kaiserwetter* allemand, et les pouvoirs thaumaturgiques comme la guérison des écrouelles.



Philippe WALTER,

Professeur émérite à l'Université de Grenoble-Alpes

Métempsycose et initiation : deux fondements mythiques du pouvoir chez les Celtes.

La question de la *regia potestas* (Jules César) en Gaule repose sur cinq témoignages : deux phrases de César, une mention d'Isidore de Séville (VII^e siècle) qui traduit le mot gaulois *virgobretus* par «magistrat», une inscription lapidaire (CIL XIII 1048) donnant le nom d'un *vergobretus* des Santons et enfin une laconique légende monétaire. Les deux mentions de César sont courtes mais instructives. César convoque (*De Bello Gallico* I, 16) les chefs des Éduens et deux personnages se présentent. Seulement l'un des deux nommé Liscus est magistrat suprême (*vergobretus*) détenant un pouvoir annuel de vie et de mort sur les siens. L'autre, un certain Deviciacus porte un nom druidique (*deuos-* «dieu»). Par la suite, César reçoit une délégation d'Éduens qui viennent se plaindre à lui :

«La situation était très grave parce que leur ancienne coutume était de nommer un seul magistrat qui recevait le pouvoir royal pendant un an, et que maintenant deux hommes étaient revêtus de cette charge, chacun prétendant se voir nommé légalement» (*De Bello Gallico*, VII, 32).

Que s'est-il donc passé chez les Éduens ? En vérité, une grave crise politique. Le druide déconsidéré a perdu son autorité religieuse. Pour ne pas être totalement évincé, il s'est autoproclamé «magistrat», voulant au moins faire jeu égal avec le *vergobretus* en fonction. Ce déclin de la fonction druidique chez les Éduens pose de graves problèmes politiques mais elle est *a contrario* une explication éclairante des fondements du pouvoir en Gaule.

Comme l'a montré Georges Dumézil, dans les sociétés indo-européennes, au sein de la première fonction (dite de souveraineté), il y a une diarchie ou plutôt une hiérarchie entre deux dirigeants (un roi et un prêtre). Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel sont nettement séparés mais le second est toujours subordonné au premier. Pour comprendre cette hiérarchie, on dispose d'un parallèle irlandais. Selon l'*Ivresse des Ulates* (*Mesca Ulad*) : «C'était un des interdits des Ulates que de parler devant leur roi, et c'était un des interdits du roi que de parler devant ses druides» (éd. Carmichael Watson, vol. XIII, p. 11, lignes 234-235). Les druides comme les brahmanes sont au-

dessus des contraintes matérielles du pouvoir. Les Celtes ne faisaient pas exception à cette règle selon Dion Chrysostome : «Les Celtes avaient ceux que l'on appelle druides, versés dans la divination et dans toute autre science, sans eux il n'était permis aux rois ni d'agir, ni de décider au point qu'en vérité c'est eux qui commandaient, les rois n'étant que leurs serviteurs et les ministres de leur volonté» (*Discours*, 49).

En Irlande, les prêtres contrôlaient l'élection royale ; c'est la preuve qu'ils détenaient une autorité supérieure au roi. La religion prévalait sur la loi civile : le druide parlait toujours avant le roi. La royauté irlandaise était élective, temporaire, révocable et toujours contrôlée par les prêtres, tout comme la *regia potestas* gauloise détenue par le *vergobretus*, bras séculier des druides. La conquête romaine, en désorganisant la société gauloise, contribua à ravalier le druide au rôle de magistrat civil. Le fondement religieux du pouvoir était désormais sapé. Bien plus tard, en France, l'Église médiévale s'efforcera de le rétablir et elle y parviendra (l'exemple du baptême de Clovis puis du sacre des rois de France à Reims est lumineux à souhait). C'est donc vers la personne du druide qu'il faut se retourner, à présent, si l'on veut comprendre la source imaginaire du pouvoir dans le monde celtique.

En théorie au moins, tout pouvoir exige deux choses : une autorité considérée comme légitime d'un côté et une «servitude volontaire» de l'autre. C'est la base de toute l'organisation politique : l'obligation de se soumettre à un «puissant». Mais quelle est la source de cette puissance ? Elle relève principalement de l'imaginaire. La soumission est d'autant plus volontaire qu'il existe des récits (une «idéologie» dirait Dumézil ; c'est le *storytelling* d'aujourd'hui) pour l'accréditer. Ces récits de croyance s'appellent, on le sait, des mythes. A la différence des contes auxquels on n'est pas obligé de croire, ils s'imposent à une collectivité qui les accepte tels quels. On mènera donc l'étude à partir de mythes irlandais et gallois pour conclure sur un exemple gaulois et un autre médiéval (*Le Conte du Graal*) qui montre la résurgence des idées celtiques en plein Moyen Âge comme celle des trois fonctions désormais rebaptisées «Trois États» (clergé, noblesse, tiers-état). Ces textes livreront deux cautions mythiques du pouvoir : la métempsycose (*samsâra*) et l'initiation.



Philippe Jouët
historien

Les sources du pouvoir et leur équilibre dans la tradition narrative des Celtes

Les sociétés des Celtes historiques, comme leurs prédécesseurs immédiats, avaient la notion du pouvoir individuel et du pouvoir politique institutionnalisé. Mais la notion de pouvoir politique, qui suppose une société diversifiée, stratifiée et conflictuelle, est liée aussi à des conceptions religieuses qu'il est moins facile d'identifier. Aussi, sous la notion apparemment rationnelle de pouvoir se trouvent des notions telles que la puissance, les charismes, la faveur divine, qui constituent l'autre face de l'édifice.

La plupart des récits mythologiques insulaires impliquent des conceptions politiques et la plupart des récits épiques révèlent des faits religieux, des images mythologiques arrangés de façon cohérente, des doctrines, des *religiones*.

Je présente ici quelques situations dans lesquelles les notions de pouvoir sont mises en œuvre. On constatera que les différences dans la narration portent sur les capacités et le champ d'action des protagonistes et qu'elles appellent plusieurs niveaux d'interprétation. C'est que les sociétés celtiques étaient encore relativement traditionnelles, ce qui implique que le *discours* était conservateur, cumulatif et sélectif. Il est significatif qu'on puisse se livrer à une « périodisation historique du mythe celtique » congruente avec les modèles que proposent l'histoire et l'archéologie.

C'est à une telle analyse sur plusieurs plans qu'invite explicitement un récit comme la *Mort de Muirchertach Mac Erca* qui assigne trois causes à la mort du roi.

Plusieurs récits montrent que les sociétés insulaires avaient formulé une théorie de l'équilibre social et divin, ce qui, dans une société organisée en cercles d'appartenance et suivant plus ou moins la religion politique des Trois fonctions, ne va pas de soi.

Le récit des origines décrit l'échec des Enfants de Nemed le «Sacré», qui ont dû fuir l'esclavage de leurs précédents séjours : ils ne peuvent s'imposer en Irlande et se divisent en plusieurs groupes de fugitifs dont les Gaëls (les ancêtres humains) et les Enfants de Beothach. Ceux-ci ne deviendront les Túatha Dé Danann qu'après leur séjour dans les îles au Nord du Monde. Ils seront alors en mesure, joignant les arts souverains à l'artisanat, de s'imposer contre leurs concurrents. Encore faudra-t-il l'intervention du Dioscure immortel pour renverser la situation compromise par le règne du roi abusif Bres. L'ordre fondé par Lug a un fondement cosmologique.

Quand les Gaëls à leur tour prendront le pouvoir, ils le feront par des procédures : en remportant la bataille magique contre les trois rois des Túatha mais surtout en attirant à eux les charismes des trois reines des Túatha. Au bout de trois jours et trois nuits les fils de Míl livrèrent la bataille de Sliab Mis contre les Fomoirie et les Túatha Dé Danann. Amorgen et les fils de Míl s'entretiennent avec les trois reines des Túatha, figures de la souveraineté et porteuses des charismes. L'accueil d'Ériu est totalement favorable, son nom sera le principal. Les Goidels ont mené une *evocatio* qui explique leur victoire sur les TDD.

Le récit *Aided Cheltchair Maic Uthechair* donne un tableau de la perversion des fonctions et de sa conjuration rituelle ; les abus du personnel de cour et autres druides sont exposés dans le récit du *Siège d'Étar* qui montre la part prise par l'aristocratie à la régulation sociale.

Enfin le récit de l'*Assise* ou *Fondation du Domaine de Tara* exalte les trois assises du pouvoir : l'équilibre entre les prérogatives et devoirs du haut-roi et les droits des rois de provinces ; la tradition juridique et institutionnelle transmise sans interruption depuis la «fondation» antédiluvienne ; la notion de mesure appliquée à l'organisation du territoire comme elle l'est aussi à l'ordre cosmique. Le personnage sans mythologie appelé «*Trefhuilngid* Soutien à trois arêtes» n'est autre que l'image d'un gnomon, ce qui établit une relation entre les institutions politiques et les modèles astronomiques.

Entre l'Empire romain finissant, qui n'est plus la Cité antique mais un Etat rationnel, fiscaliste, policier et juridique, et les conceptions germaniques fondatrices de la féodalité, l'Europe du haut Moyen-Âge a cherché des

modèles théoriques. L'institution royale, qui ne se confond pas avec la notion d'autocratie, est apparue comme un moyen d'assurer l'équilibre des pouvoirs. Il est important d'observer à cet égard que le genre littéraire des préceptes au prince apparus en latin sur le continent dans les textes dits *speculum principum* doit une partie de son contenu aux conceptions irlandaises représenté en Irlande par *Audacht Morainn*, *Tecosca Cormaic*, *Tecosca Cuscraid*, *Briathartheosc Con Culaind* et *Senbriatha Fithail*. Ce qui est à mettre en relation avec la vogue plus tardive des récits insulaires et de la Matière de Bretagne, puissant moyen de diffusion de la religion des Trois fonctions et de récits royaux dont certains paraissent archaïques, du moins dans leurs images et leurs énigmes.



Emmanuel Arbabe

Professeur agrégé et docteur en histoire ancienne

Le rôle politique du druide en Gaule au Ier siècle av. J.-C.

Les druides chez César sont l'objet d'un paradoxe que d'aucun juge insurmontable : alors que l'exkursus du livre VI du *Bellum Gallicum* affirme qu'ils sont, avec les *equites*, les personnages les plus importants et honorés, ils semblent ne pas apparaître du tout dans le fil des événements. De ce constat on a tiré des conclusions majeures pour les druides et leur rôle dans les sociétés celtiques, en particulier en ce qui concerne le domaine politique. Ainsi, l'exkursus décrirait une situation antérieure à l'arrivée de César et les druides auraient, en réalité, perdu leur importance et leur ancienne influence. De fait, on ne les voit jamais intervenir dans les grandes décisions politiques des peuples gaulois. Nous verrons que ce tableau, trop hâtivement dressé, ne correspond pas à la réalité.

L'Eduen Diviciacos, dont on sait par Cicéron qu'il était druide alors que César n'en dit rien, semble confirmer les théories évoquées. L'homme est, paradoxalement, un acteur majeur du récit césarien et son importance politique est incontournable. Mais, d'une part, le silence de César sur son statut de druide établirait que cette qualité n'avait pas d'importance réelle, voire que le général romain l'ignorait, et, d'autre part, le fait qu'il ait été vergobret, ce qui

est quasi universellement admis, expliquerait à lui seul son importance politique. Or, ce raisonnement repose sur des arguments fragiles. Le silence de César tout d'abord s'explique par le fait que Diviciacos était déjà connu du lectorat romain ce qui dispensait de préciser sa fonction. Puis, on peut démontrer que Diviciacos n'a en aucun cas pu être magistrat, ni même sénateur. Il est donc clair qu'il n'a pas suivi de cursus proprement politique, et c'est ailleurs que l'on doit chercher les clés de son influence et de son pouvoir. En fait, ce que César et quelques autres auteurs rapportent sur les druides permet amplement d'expliquer cette influence, cette autorité dans le domaine politique. La comparaison avec son frère Dumnorix, un des principaux hommes politiques éduens de son temps, montre que César emploie des termes différents pour caractériser ce qui constitue l'influence respective des deux frères. C'est par son jugement et ses qualités morales que Diviciacos impose sa parole et ses avis, bref ses conseils, tandis que son frère dispose, lui, d'une puissance matérielle sans limite.

En outre, selon les Anciens, les druides remplissaient des fonctions leur permettant d'établir leur influence sur la classe politique et l'aristocratie gauloise. Leur enseignement, très exigeant et long, vingt ans d'après César, leur offrait la maîtrise exclusive de nombreux savoirs et justifiait un statut d'exception ainsi que le respect de tous. Le droit, d'essence religieuse, était un domaine qu'ils maîtrisaient exclusivement, qu'il s'agisse du droit public, privé, ou international au sein de l'assemblée générale des druides. Par ailleurs, bien que refusant l'écrit pour la transmission de leurs savoirs, ils maîtrisaient pleinement l'écriture sur laquelle ils devaient avoir un quasi-monopole. Ils remplissaient ainsi des fonctions d'administration et de gestion : recensements, tenue des comptes publics ou privés. Maîtres du droit et de l'écriture, ils contrôlaient tout un pan de l'activité étatique dont ils étaient les techniciens exclusifs. Ils assuraient également la formation morale et intellectuelle du corps politique par l'éducation de l'aristocratie vouée à diriger. Par ailleurs, en se réservant les sacrifices, ils étaient indispensables à la vie publique, or les fouilles récentes montrent le rôle central des cultes publics, tout particulièrement dans le champ politique. Les druides assuraient également la présidence des élections du magistrat suprême, au moins chez les Eduens, et pouvaient empêcher l'accès aux honneurs, et donc entraver une carrière politique.

Toutes ces données montrent que les druides, sans être magistrats, disposaient d'une influence politique certaine. A la différence de ces derniers, ils ne prenaient sans doute aucune décision politique, mais pouvaient infléchir les positions politiques des magistrats ou des assemblées, ils remplissaient une fonction de conseil et avaient l'oreille des puissants. Le cas du *gutwater* carnute, inutilement embrouillé par l'historiographie, confirme cela. L'homme, de toute évidence un druide, permet de mieux comprendre le silence répété de César sur la fonction politique des druides. Ce dernier, dans le cours de son récit, n'a accordé son attention qu'à ceux qui prenaient les décisions finales et les faisaient appliquer, c'est-à-dire les magistrats ou les rois. Les conciliabules préalables ne trouvent de place dans son récit très factuel.



Venceslas Kruta

Professeur émérite à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Sorbonne)
Section Sciences historiques et philologiques

Objets de prestige et signes de pouvoir chez les Celtes (VI^e-III^e siècles av. J.-C.)

Les objets d'exception qui se distinguent nettement par leur qualité – matière employée, finition et nature du décor- sont considérés par les archéologues comme un indice probant du rang social de leur propriétaire. C'est particulièrement évident lorsqu'ils proviennent d'un contexte funéraire qui, au-delà de l'individu, nous livre des informations sur la communauté à laquelle il avait appartenu.

Le cas le plus connu, largement débattu est celui des sépultures dites «princières» dont le très riche contenu indique une position exceptionnelle qui doit correspondre à une position dominante dans la communauté et un pouvoir sans équivalent dans le cadre de celle-ci.

L'élément le plus éloquent de ces mobiliers funéraires est constitué par le service à boisson, utilisé à l'occasion de cérémonies qui regroupaient les membres éminents du groupe, sinon sa totalité. La tradition insulaire nous livre suffisamment d'informations pour reconstituer le rôle de ces personnages

dans une société à structure tribale. Il s'agit incontestablement des rois tribaux décrits dans ces textes. Le cas attestés de femmes caractérisées par ce type de mobilier funéraire –c'est le cas des «princesses» de Vix, de Reinheim ou plus tard de Waldalgesheim- indique clairement qu'il s'agit d'une charge héréditaire. Les souveraines britanniques –Cartismandua ou Boudicca- confirment cette situation.

Il existe cependant des objets qui sont révélateurs d'aspects plus difficiles à cerner de la nature de la situation privilégiée de ces individus. Ils semblent signaler que ces personnages possèdent un lien privilégié avec le monde divin. On peut en considérer comme exemplaire la petite plaque décorée découverte dans une sépulture «princièrè» de la Bohême méridionale qui contenait, avec d'autres objets caractéristiques, une cruche d'origine étrusque. La plaque de Chlum présente sur ces deux faces deux versions différentes du même sujet : une «image du Monde» qui associe son porteur au point de passage de l'axe cosmique. Elle signale donc la proximité du personnage avec la divinité responsable de l'équilibre du Monde.

La raréfaction suivie de la disparition des tombes dites «princièrès» au IV^e siècle avant J.-C. signale une nouvelle situation. Elle va de pair avec l'apparition de confréries militaires qui s'approprient un élément important de l'iconographie de l'élite du siècle précédent, la «paire de dragons» qui flanquent la palmette, évocation végétale de l'axe cosmique. Leur présence sur les fourreaux d'épée est attestée désormais par centaines dans des contextes peu différenciés. Peut-être que le statut particulier de certains de ces guerriers est exprimé par la complexité et richesse d'exécution du motif emblématique.

Toutefois, les objets de prestige ne disparaissent pas, ainsi que l'indique notamment le casque d'apparat d'Agris, où sont représentés les trois mondes superposés, le monde souterrain et céleste étant illustrés par l'image de leurs divinités tutélaires. Singulièrement, ces objets exceptionnels échappent généralement au contexte funéraire ou figurent dans des sépultures qui n'ont plus les caractéristiques des tombes «princièrès» du V^e siècle av. J.-C.

Désormais, l'évolution semble privilégier d'autres moyens de rendre visible le pouvoir d'un personnage. C'est notamment le cas sur les monnaies, avec l'association de son nom à des images qui évoquent plus ou moins directement la divinité tutélaire du pouvoir.

